



# Règlement SEMI-MARATHON et RANDONNEE de la Vienne en CANOE KAYAK

« Lussac => Cubord => Chauvigny »

**Dimanche 10 JUIN 2018**

▪ Conditions de participation à la randonnée loisirs

● **Pour participer à la randonnée vous devez attester savoir nager**

- La participation des mineurs devra être placée sous la responsabilité d'un adulte sur l'eau

Un ravitaillement sera mis en place à « Cubord » (commune de Valdivienne), à l'arrivée des 10km.

- NB : - Pensez à adapter votre tenu vestimentaire aux conditions climatique du jour.

- Possibilité de louer des canoës biplaces ; réservation obligatoire au moment de l'inscription. La location d'un canoë biplace avec gilets et pagaies revient à 20 € (soit 10 € par personne).

**Location offerte par EDF pour les 50 premiers inscrits !**

De plus les participants s'engagent à :

- Porter un gilet de sauvetage et des chaussures qui tiennent aux pieds, durant toute la durée de l'épreuve,
- N'utiliser que du matériel nautique répondant aux normes de sécurité, conformément au CODE du SPORT (gilet aux normes, bateaux insubmersibles, ...)
- Porter assistance, dans la limite des compétences, à toute personne qui en aurait le besoin,
- Restituer en bon état le matériel mis à disposition par l'organisation,
- Aviser l'organisation dans le cas d'un abandon.

L'organisation ne peut être tenue responsable de faits résultant des participants et du non-respect des consignes de sécurité.

## ▪ Conditions de participation au Semi-Marathon et au Challenge EDF

Pour participer au Semi-Marathon ou au Challenge EDF vous devez fournir :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition / ou licence compétition FFCK 2018,
- Attester savoir nager / ou « Licence Canoë + » FFCK 2018
- Epreuve du Semi-Marathon de la Vienne en individuel, ouverte à partir de cadet (né en 2003) pour les licenciés FFCK ou détenteur de la pagaie VERTE eau vive pour les benjamins et minimes
- Epreuve du Challenge découverte EDF en individuel, ouverte à partir de benjamin (pagaie couleur jaune) pour les licenciés FFCK
- Pour les non licenciés, la participation des mineurs devra être placée sous la responsabilité d'un adulte sur l'eau

La non présentation / justification de ces documents sera une cause de refus de confirmation. Aucun remboursement ne sera effectué pour ce motif.

De plus les participants s'engagent à :

- Porter un gilet de sauvetage et des chaussures qui tiennent aux pieds, durant toute la durée de l'épreuve,
- N'utiliser que du matériel nautique répondant aux normes de sécurité, conformément au CODE du SPORT (gilet aux normes, bateaux insubmersibles, ...)
- Porter assistance, dans la limite des compétences, à toute personne qui en aurait le besoin,
- Restituer en bon état le matériel mis à disposition par l'organisation,
- Se déclarer hors-course s'ils ne sont pas arrivés à Chauvigny avant 16h,
- Aviser l'organisation dans le cas d'un abandon.

L'organisation ne peut être tenue responsable de faits résultant des participants et du non-respect des consignes de sécurité.

## ▪ Inscription

Pré-inscription par e-mail à : [vienne@ffck.org](mailto:vienne@ffck.org)

Envoi de la feuille d'inscription, des certificats médicaux et attestations de natation (si nécessaire) et des frais d'engagement avant le 05 juin 2018 (cachet de la poste faisant foi) à :

CDCK86, Maison des Sports 6, allée Jean Monnet 86000 POITIERS.

## ▪ Coût de l'inscription :

- Inscription + repas : 20€
- location kayak ou canoë : 10€ / pers
- Inscription seul : 12€
- repas seul : 12€

(chèque à l'ordre du CDCK86)

## ▪ Location de canoës

Possibilité de louer des canoës biplaces auprès des clubs ; réservation obligatoire au moment de l'inscription. La location d'un canoë biplace avec gilets et pagaies revient à 20 € (soit 10 € par personne).

**Location offerte par EDF pour les 50 premiers inscrits !**

## Le parcours

Accueil, confirmation et remise des dossards à Lussac les Châteaux, sur l'aire de détente située en amont du pont de la N147 en rive droite, à partir de 7h45. Départ des épreuves chronométrées et de la randonnée à 11h.

Ravitaillement à Cubord en rive droite.

Arrivée jugée en aval du pont de Chauvigny (passage obligatoire sous la 2<sup>nd</sup> arche située rive droite), en rive droite.

Débarquement > au club CVCK, rive droite pour les bateaux courts

> près de la piscine, rive gauche, pour les bateaux longs

ATTENTION, les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours ou d'annuler la course, en cas de force majeure (niveau d'eau important sur la Vienne, météo...).

Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être demandé.

## Classements

Pour les deux courses, réalisation d'un classement scratch et d'un classement par catégorie (sous réserve qu'il y ait au moins 3 bateaux dans une même catégorie).

Remise des lots et récompenses, à Chauvigny à partir de 15h

## Acceptation du règlement et droit à l'image

L'inscription au « Semi-Marathon en CANOË KAYAK » et « Randonnée au fil de la Vienne » signifie l'acceptation du présent règlement. De plus, les participants donnent leur accord pour que les organisateurs utilisent leur image (photo & vidéo) pour la promotion de l'épreuve et pour qu'ils diffusent cette image sous toutes formes.